

## Département de La Creuse

# Evolis 23

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20251229-2025-02-043-DE  
Date de télétransmission : 30/12/2025  
Date de réception préfecture : 30/12/2025

### Réunion du Comité du 29 décembre 2025

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 29 décembre 2025 à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1<sup>ère</sup> convocation : 8 décembre 2025 – absence de quorum à la séance du 16 décembre 2025

Date 2<sup>ème</sup> convocation : 17 décembre 2025

Présents : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; ELIE Michèle ; GERBER Jean-Marc ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MILLOT Catherine ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINÉ Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe.

Suppléants : LECLERE Henri ; MARCELLAUD Eric ; VIERA Thierry.

Excusés : BARNAUD François ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASNET Gérard ; GRANGE David ; JULLIARD Christian ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MAILLARD Claude ; MOUTAUD Dominique ; PASDELOU Jérôme ; RENGEAR Jean François ; SIMONNET Nicolas ; VALLES François ; VIENNOIS Guillaume ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

### DELIBERATION n°2025-02-043

Collège : Traitement déchets

	Physique	Voix
Membres	43	129
Présents	8	24
Pouvoirs	/	/
Votants	8	24

Code nomenclature : 7.10 – Divers

### Objet : Entente Limoges Métropole / SYDED 87 / Evolis 23

#### Tarifs 2026

Monsieur Le Président rappelle l'entente intercommunale créée entre Evolis 23, Limoges Métropole et le SYDED 87. Il indique que sur l'ensemble des installations relevant de cette entente, les tarifs sont fixés à l'unanimité des 3 membres. Il présente donc les projets de tarifs pour 2026 tels qu'ils ont été approuvés par l'entente et propose d'approuver ces tarifs.

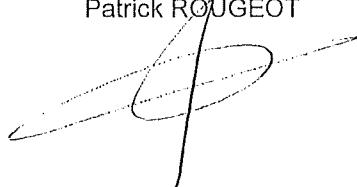


Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs liés aux installations dans le cadre de l'entente Limoges Métropole / SYDED 87 / Evolis 23, à savoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Objet	Tarif 2026 €/t
Incinération OMR adhérents	<b>94</b>
Incinération OMR non adhérents	<b>104</b>
Incinération DIB	<b>110</b>
Incinération DASRI	<b>119</b>
Incinération refus de tri	<b>60</b>
TGAP	<b>16</b>
Tri des emballages flux en mélange	<b>222</b>
Tri des recyclables flux en mélange	<b>222</b>
Tri non adhérent	<b>242</b>
Transit du verre	<b>14</b>
Compostage	<b>48</b>
Stockage Alveol	<b>103</b>
TGAP Alveol	<b>65</b>
Taxe communale Alveol	<b>1.50</b>

Le Président  
Patrick ROUGEOT



Publication le : **30 DEC. 2025**